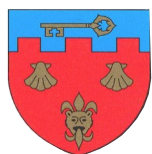


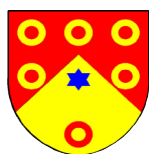
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire La Loirelle



Pezou



Busloup



Lignières



Lisle



Renay

SIVOS 2022/2023

Siège social : 1 rue du Perche – 41100 PEZOU
Tél : 02.54.23.40.69 - fax : 02.54.23.62.40 – E-mail : sivos.pezou@orange.fr
www.pezou.fr , rubrique Vie Scolaire

Lettre d'informations aux familles

Edito

Madame, Monsieur,

La rentrée des classes est pour nous l'occasion de vous adresser cette lettre d'informations. Elle vous donne les éléments vous permettant de comprendre le fonctionnement du SIVOS.

Vous y trouverez les différents contacts utiles, un trombinoscope qui vous permettra de mieux vous piloter auprès de toutes ces têtes souvent nouvelles. Sur le site internet **pezou.fr** rubrique « Vie scolaire et périscolaire » vous aurez accès au règlement intérieur des services périscolaires. Nous vous demandons d'en prendre connaissance.

A propos des nouveaux tarifs de cantine et de garderie. Cette année encore les efforts du SIVOS pour contenir les tarifs ont été malmenés cette fois par l'explosion des coûts de l'énergie et l'inflation des tarifs de l'alimentation. Le Conseil Syndical a voulu tempérer le coût aux familles en prenant en charge la plus grande partie des augmentations. L'augmentation pour les familles est de 4 € pour le forfait cantine et 2 € pour le forfait 2 gardes quotidiennes.

Au-delà de ces contraintes, le Conseil Syndical a affirmé sa volonté d'augmenter le service proposé aux familles. Ce projet repose sur deux axes principaux :

- ouvrir un centre de loisirs pour les mercredis et vacances
- former notre personnel aux métiers de l'animation

Ainsi nous souhaitons proposer le service d'une équipe tournée vers l'animation des temps libres pour nos enfants. Nous espérons que ces évolutions reçoivent un bon accueil auprès de vous. Nous gardons présent en mémoire l'évolution du service de cantine que la Loi EGALIM nous impose. C'est une évolution attendue pour cette année.

Vous pouvez compter sur le professionnalisme de l'ensemble du personnel du SIVOS. Ce sont des gens compétents et dévoués qui méritent toute votre confiance.



Vous remerciant de votre attention, je vous souhaite une excellente rentrée scolaire.

Le Président du SIVOS,
Pierre Solon

Les enseignants et effectifs

Madame GUINIER	Petite Section (13) Grande Section (11)
Madame GRANGER	Moyenne Section (25)
Madame PETERSEN	Grande Section (11) CP (16)
Madame TEMMERMAN	CE1 (23)
Madame HOUNSOUNOU	CE2 (22)
Madame VENDE	CM1 (30)
Madame BARDEAU le mardi Mme BRAULT	CM2 (24)

Entrée des élèves

L'accès des élèves amenés par leurs parents se fait par le portail du 34 rue de Paris, les enfants de maternelle entrent par le portail du 36 rue de Paris..

Les horaires



lundis/mardis/jeudis/vendredis:

- ◇ Maternelles et CP/CE1 : 9H / 12H et 13H30/ 16H30
- ◇ CE1, CE2, CM1, CM1, CM2 : 9H /12H15 et 13H45/16H30

Les enfants n'utilisant pas les transports scolaires sont accueillis à l'école **10 minutes avant** le début de la classe.

La sortie du soir débute à 16h30.

MATERNELLE : Les parents doivent accompagner et reprendre leurs enfants directement dans les classes à chaque entrée de cours (matin et après-midi) et à la sortie du soir. La sortie des maternelles se fait **au portail du 36 rue de Paris.**

Lettre d'informations aux familles

2022/2023

Les enseignantes



Madame Chantal
BARDEAU—directrice
CM2



Madame Alice VENDE
CM1/CM2



Madame Celia
HOUNSOUNOU



Madame Sandrine
TEMMERMAN
CE1



Madame Angéline
PETERSEN
Grande Section/CP



Madame Juliette
GRANGER
MS



Madame Sylvie
GUINIER
PS/GS



Madame Mathilde
BRAULT—le mardi
pour décharge
administrative de
Madame BARDEAU

Le personnel du syndicat scolaire avec les maternelles et à la bibliothèque



Madame Charliène
DESBUREAUX
PS/MS



Madame Colette
NIEAUX
PS/GS



Madame Séverine
GRENON
GS/CP et cars



Madame Anne-Marie
CONIN
Bibliothèque /
activités périscolaires

À la cantine



Madame Valérie
JANVIER
cuisinière



Madame Aurélie
MONTEBAULT
cuisinière

Service administratif



Madame Murielle
AUZANEAU
Administration



Madame Cécile
PRENANT
Administration et
garderie

En service à la cantine ou garderie et en surveillance de cour



Madame Malorie
QUINET
garderie



Madame Shenaz
HERVET
Garderie

Tarifs applicables à la rentrée 2022 2023 Délibération du Conseil Syndical du 23/08/2022

Garderie

Vous devez accompagner votre enfant jusqu'à la salle de garde. L'accès direct à la garderie se fait par la porte du bâtiment 34, rue de Paris.

La garderie fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- ◇ de 7h15 à 8h50 le matin
- ◇ de 16h30 à 19h00 le soir

Les parents sont priés de prévenir, à l'avance, le personnel responsable de la garderie, pour toute garde occasionnelle.

Aucun enfant ne doit quitter la garderie, même avec ses parents, sans avoir prévenu le personnel de permanence.

Tarifs garderie Par enfant	Rentrée 2022/2023 Délibération du 23 août 2022	
	Plein tarif	1/2 tarif 3 ^{ème} enfant
Tarif mensuel 1 garde quotidienne	40,00€	20€
Déduction en cas d'absence Sur forfait une garde	2,83€	1,41€
Tarif mensuel 2 gardes quotidiennes	56,00€	28,00€
Déduction en cas d'absence Sur forfait deux gardes	1.98/3.97€	0,99/1,98€
Garde occasionnelle	5€	2,50€
PENALITE RETARD DE PAIEMENT 10 %		

Cantine

En 2020/2021, le coût du service s'est élevé à 166 790 € pour 19 876 repas servis (soit 8,39€ par repas). Le SIVOS a pris en charge 47% du prix des repas.

Toute absence à la cantine fera l'objet d'une communication **à l'école au 02 54 23 66 24 entre 7h30 et 9h le jour de l'absence**

Les menus sont composés par le personnel de cantine, conformes aux prescriptions en vigueur et validés par une diététicienne. Ils sont affichés dans l'école et disponibles dans les mairies, sur le site de Pezou (www.pezou.fr), **rubrique vie scolaire et périscolaire** et sur le site de l'Association des Parents d'Élèves LES 5 VILLAGES (5villages.blogspot.fr/).

Seuls les enfants avec un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) peuvent bénéficier d'un menu spécial pour raison de santé.

Tarifs cantine Par enfant	Rentrée 2022/2023 Délibération du 23 août 2022	
	Plein tarif	1/2 tarif 3 ^{ème} enfant
Tarif mensuel	70,00€	35,00€
Déduction en cas d'absence	4,96€	2,48€
Repas occasionnel	6.70€	3.35€
Droit d'assiette	3,50€	1,75€
Repas adulte	10€	
PENALITE RETARD DE PAIEMENT 10 %		

Modalités de règlement

Les factures ne sont plus éditées, le Trésor Public vous adressant un Avis de Sommes à Payer.

Conformément au Règlement Intérieur et aux délibérations du 23 août 2022 **les factures de cantine et de garderie** doivent être réglées **séparément**.

Pour les prélèvements : les prélèvements sont prévus pour le 10 du mois suivant. Les modifications éventuelles seront faites sur le mois d'après.

Pour les personnes qui n'ont pas opté pour le prélèvement,

Nous avons mis en place le paiement par internet (PayFip). Il vous permet, à la réception de l'Avis des Sommes à Payer envoyé par le Trésor Public, le paiement :

- soit avec votre carte bancaire,
- soit en effectuant un virement en vous connectant au site <https://www.payfip.gouv.fr> avec les références de paiement qui y seront mentionnées.
- soit adresser un chèque avec le talon au Trésor Public.

Pour les paiements en espèces, il vous faudra vous rendre dans un point de paiement de proximité (buraliste) avec l'Avis des Sommes à Payer.

Pour toute réclamation et demande de rectification de montant à payer, vous devez vous adresser à Mme PRENANT directement à l'école.

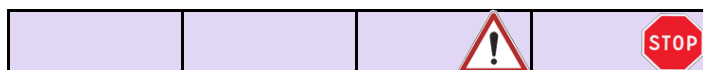
Le règlement intérieur des services périscolaires

Rappel

Tous les élèves ont une carte Périscol où sont précisés les services périscolaires auxquels ils sont inscrits.

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur des services périscolaires et l'engagement par les enfants et les parents du respect de celui-ci.

La carte Périscol sert à matérialiser les avertissements donnés aux enfants.



Un comportement irrespectueux est sanctionné d'une coche dans une des cases du service concerné.

La troisième coche entraîne un courrier d'avertissement aux parents.

Quatre coches sur un seul service implique une sanction d'exclusion :

- ⇒ De cinq à 10 jours pour les transports conformément au règlement régional des transports,
- ⇒ De deux à huit jours pour les services de cantine ou de garderie, selon la gravité et la récidive des indisciplines. Chaque cas sera étudié individuellement.

Transports scolaires

EN CAS DE PERTURBATION : Si le transport doit être interrompu pour intempéries sur décision de la Préfecture, du Conseil Départemental, du Conseil Régional ou du SIVOS, vous en serez informés par SMS ou mail.

Il est donc recommandé à ceux qui ont fourni leur adresse Internet et/ou numéro de portable de vérifier régulièrement leur messagerie, surtout l'hiver. L'information sera aussi envoyée, dans la mesure du possible, aux différentes communes du SIVOS ainsi qu'à l'association des Parents d'Élèves. Vous pouvez aussi consulter le site internet de la commune de Pezou (www.pezou.fr).

En cas de modification des coordonnées enregistrées lors de l'inscription, pensez à les communiquer aussi au SIVOS pour continuer à recevoir les mails et SMS d'informations

Contacts

TOUT PROBLEME Président : Monsieur Solon Secrétariat et régie	☎ : 02 54 23 40 69 ☎ : 06 31 70 33 26
TRANSPORT Société SAINT LAURENT	Avant 7h35 (départ du garage du 1 ^{er} car) ☎ : 02 54 23 64 00 Chauffeurs Car A Fred CHARLES: ☎ : 07 83 77 35 49 Car B Dimitry DESBUREAUX : ☎ : 06 25 83 68 78
RESTAURATION Madame JANVIER- cuisinière	Bureau à la cantine ☎ : 02 54 23 44 87
GARDERIE Madame PRENANT	Accueil à la garderie : ☎ : 02 54 23 66 24
EDUCATION Directrice des écoles Madame BARDEAU	École élémentaire et bureau de direction : ☎ : 02 54 23 66 24 École maternelle : ☎ : 02 54 23 45 00
MEDECIN SCOLAIRE	☎ : 02 54 77 28 15